



**HAL**  
open science

# Le sagren et l'exil à travers la culture musicale des Chagossiens

Bruno Cunniah

► **To cite this version:**

Bruno Cunniah. Le sagren et l'exil à travers la culture musicale des Chagossiens. *Revue historique de l'océan Indien*, 2017, Migrations, migrants et exils Dans les pays de l'Indianocéanie XVIIe-XXe siècles, 14, pp.218-231. hal-03260655

**HAL Id: hal-03260655**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260655v1>

Submitted on 15 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le *sagren* et l'exil à travers la culture musicale des Chagossiens

Bruno Cunniah  
Associate Professor  
Université de Maurice

La notion de *sagren*, dérivée du français « chagrin », se réfère à une pathologie particulière associée au peuple de l'archipel des Chagos. Cette condition est le résultat de la déportation d'un peuple par les Britanniques et les Américains avec la complicité du gouvernement mauricien, dans le but de construire une base militaire aéronavale. Entre 1968 et 1973, entre 1328<sup>591</sup> et 1522 hommes, femmes et enfants seront ainsi forcés à quitter le lieu qui les a vus naître. Dans un premier temps, ceux qui vont en vacances à l'île Maurice ne seront pas autorisés à rentrer dans leurs îles. Dans un deuxième temps, l'île ne sera plus ravitaillée tandis que les habitants feront l'objet de menaces de la part des autorités britanniques. Dans un troisième temps, les habitants de Diégo Garcia seront tous évacués sur Peros Banhos. Les derniers habitants quitteront cette île à bord du *MV Nordvaer* le 26 mai 1973. Après une brève escale aux Seychelles, la majorité des passagers seront débarqués à Port-Louis où le gouvernement mauricien n'a prévu aucune structure d'accueil malgré les compensations payées par le gouvernement britannique. À partir de ce traumatisme, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces déportés développent de multiples pathologies qu'ils regrouperont eux-mêmes autour du terme *sagren*. Tania Draebel, dans un rapport rédigé pour l'Organisation Mondiale de la Santé, définit le *sagren* en ces termes :

« Le chagrin est en effet une nostalgie pour les îles des Chagos. Il s'agit de la profonde tristesse de faire face à l'impossibilité de rentrer chez soi sur l'archipel des Chagos. Pour la plupart des gens que nous avons rencontrés, ce chagrin explique les maladies et même la mort de certains membres de la communauté »<sup>592</sup>.

Face au traumatisme de l'expulsion, à la marginalisation socio-économique, à l'insécurité alimentaire, à la perte d'un mode de vie ainsi qu'à la fragmentation psychologique associée au chômage, les Chagossiens, pour la plupart analphabètes, trouvent dans leur culture musicale un moyen d'évoquer leur quotidien. Alors qu'on les a privés de tout ce qui constituait leurs existences, ils ont recours à des mots et des sons qui leur sont familiers pour évoquer la tragédie. Voilà la raison pour laquelle nous avons choisi de consacrer cette présente étude aux chansons de ce peuple spolié. Ces discours provenant du plus profond de l'âme nous permettront ainsi de démontrer que

<sup>591</sup> Richard Gifford et Richard Dunne, « *A Dispossessed People: the Depopulation of the Chagos Archipelago 1965-1973* », *Population, Space and Place*, Vol. 20 (1), Jan. 2014, p. 37.

<sup>592</sup> Tania Draebel, *Évaluation des besoins sociaux de la communauté déplacée de l'archipel des Chagos, volet 1 : santé et éducation*. Ile Maurice : le ministère de la sécurité sociale, 1997, p. 67.

la notion de *sagren* exprimée par les Chagossiens est plus proche du deuil que d'un type particulier de chagrin.

### Le *Sagren*

Dans l'absolu, la notion de chagrin est un état de tristesse causé par une situation bien précise. Nous pouvons y associer un état de déplaisir, de peine et d'affliction. Globalement, ce terme se rapporte à un stade de consternation caractérisé par la souffrance, la douleur, la mélancolie, la morosité et le remords. Katherine Murray propose une définition bien plus complexe car elle y rattache la notion de deuil :

« La tristesse est souvent considérée comme l'expression la plus normale et la plus appropriée du deuil. Mais la colère, la dépression réactionnelle, l'irritabilité, la contrariété, l'intolérance et la frustration sont aussi des réactions fréquentes que risquent d'accentuer le manque de sommeil, les changements continuels dans le mode de vie et les responsabilités, les difficultés rattachées à l'administration des soins ou encore la peur de la séparation et de l'inconnue »<sup>593</sup>.

La notion de deuil est un facteur essentiel dans la déportation des Chagossiens, car lors de cet exercice, aucune autorité, qu'il s'agisse des Américains, des Britanniques, des Mauriciens ou des Seychellois, ne prend en compte les effets de l'exil sur un peuple. À la lumière de la volumineuse littérature qui existe sur ce déplacement forcé, il devient évident qu'il est ici question d'un épisode de l'histoire que tous les protagonistes ont tenté de minimiser. Dans un tel contexte, les effets de l'expulsion d'un peuple de son archipel est un sujet qui n'a pas sa place à la table des négociations. D'ailleurs, dès 1965, dans un mémo adressé au ministère des Affaires étrangères par Sir Bruce Greatbatch, alors gouverneur des Seychelles, il est évident que le peuple des Chagos ne bénéficie d'aucune considération de la part du pouvoir colonial : « *These people have little aptitude for anything other than growing coconuts (...) they are unsophisticated and untrainable* »<sup>594</sup>. En d'autres termes, dès l'origine du projet, le peuple des Chagos est perçu comme des sous-hommes. À partir de ce constat, il sera facile aux autorités coloniales de leur refuser tout droit du sol. Comme l'armée américaine souhaite que Diego Garcia soit dépeuplée, le gouvernement britannique niera aux Chagossiens le fait qu'ils occupent ces îles depuis plus de cinq générations. Aussi, l'armée américaine, en 1975, à travers la voix de George Vest, directeur du Bureau des affaires politiques et militaires du Département d'Etat, ira jusqu'à déclarer au Congrès des États-

---

<sup>593</sup> Katherine Murray, *Les Nombreuses facettes du deuil*. [Http://www.alzheimer.ca/~media/files/national/for-HCP/for\\_hcp/for\\_hcp\\_ambiguous\\_loss\\_f.ashx](http://www.alzheimer.ca/~media/files/national/for-HCP/for_hcp/for_hcp_ambiguous_loss_f.ashx) - Consulté le 17 janvier 2016.

<sup>594</sup> « 1965: Governor of Seychelles says US has made depopulation of Chagos Islands 'Virtually a condition' ». *History Commons*. [http://www.historycommons.org/context.jsp?item=diego\\_garcia\\_1882#diego\\_garcia-1882](http://www.historycommons.org/context.jsp?item=diego_garcia_1882#diego_garcia-1882) - Consulté le 25 janvier 2016.

Unis que l'archipel des Chagos n'a jamais été peuplé. Ces deux exemples parmi des centaines nous indiquent que le grand malheur du peuple chagossien est qu'il n'a jamais bénéficié de droits fondamentaux. Si les Britanniques à travers la création du B.I.O.T. (Territoire Britannique de l'océan Indien) excisent effectivement l'archipel des Chagos des possessions de l'île Maurice, ils n'ont pu le faire qu'avec l'autorisation du gouvernement mauricien de l'époque. En ce sens, Seewoosagur Ramgoolam et consorts sacrifient l'avenir des Chagossiens pour une éventuelle indépendance de l'île Maurice. Or, ces derniers ne peuvent savoir qu'à l'époque, les Britanniques ne veulent plus de leurs possessions dans l'océan Indien.

La négation des droits les plus élémentaires du peuple chagossien en tant que citoyens de l'archipel des Chagos, mais aussi en tant qu'êtres humains à part entière, est à la base de la pathologie qui porte l'appellation de *sagren*. Quand ces derniers sont débarqués *manu militari* à Port Louis, il n'existe aucune structure d'accueil adéquate. Au début des années 70, l'île Maurice traverse une grave crise financière, mais cela n'excuse en aucune façon le gouvernement mauricien de n'avoir pas su faire face à ses responsabilités, vu qu'il a déjà reçu 3 millions de livres sterling en 1966 pour la « vente » des Chagos. Aujourd'hui encore, l'utilisation détaillée de la seconde compensation de 650 000 livres sterling versées pour la réinsertion des Chagossiens au gouvernement mauricien par le gouvernement britannique le 22 octobre 1972, demeure entourée d'un épais brouillard. En effet, pendant plus de six ans, les déportés ne reçoivent rien du gouvernement mauricien qui à l'époque, tergiverse sur la manière d'utiliser les indemnités payées par les Britanniques. À travers le comportement du gouvernement mauricien dont le mépris pour la question du bien-être des Chagossiens n'est plus à démontrer, nous distinguons, comme chez les Britanniques, une distinction faite entre les déportés et les autres. Il est clair que ceux qu'on surnomme désormais les « îlois » ne bénéficient pas des mêmes égards que les citoyens mauriciens de la part des autorités. Cette hypothèse est aisément confirmée par les propos du ministre des Finances de l'époque, Veerasamy Ringadoo, qui déclare : « (...) Il serait stupide de distribuer cet argent brusquement à des gens simples qui ont jusqu'ici vécu dans un monde où l'argent n'avait pas de valeur et qui ne sauraient comment le dépenser »<sup>595</sup>. La déclaration de ce ministre démontre parfaitement que les autorités sont pleinement conscientes que les déportés sont totalement inadaptés à la vie sur le territoire mauricien. Cependant, absolument rien n'est fait pour leur venir en aide. La question qui fâche est : pourquoi ? Est-ce que les « gens simples » ne méritent-ils pas d'être traités avec un minimum d'humanité ? Il faudra attendre la publication du rapport Prosser en 1976 pour que, deux ans après, en 1978, les Chagossiens reçoivent une maigre indemnité de Rs 7,590, une somme dérisoire pour celles et ceux qui ont été obligés de tout quitter sur leur

---

<sup>595</sup> « Ile Maurice. Le Diego Garcia Case », *Océan Indien Actuel*, juillet 1978, n° 8, p. 18.

archipel. En effet, les déportés n'ont eu droit qu'à une valise par personne lors de leur expulsion par les Britanniques. Le drame associé à l'exil est d'autant plus poignant que près de 250 Chagossiens se plaignent de n'avoir rien reçu, tandis que d'autres, ayant déjà été dédommagés, vont réclamer une rallonge pour compenser l'inflation galopante qui règne sur l'île dans les années 70. Si nous avons tenu à expliquer le processus associé à la compensation, c'est pour démontrer la solitude extrême dans laquelle se trouvent les déportés une fois sur le sol mauricien. En effet, il s'agit d'un véritable traumatisme auquel des gens abandonnées de tous se trouvent confrontés. Les conséquences n'en seront que plus désastreuses.

Le déracinement du peuple chagossien de son lieu de naissance aura comme résultante un phénomène qui s'apparente au deuil. Bien plus qu'un simple sentiment de tristesse, il s'agit ici de la perte des racines communes, d'un environnement adapté, d'une manière de vivre, de même que d'une quiétude qui découle d'un mode de vie bien particulier. Le deuil peut être perçu comme une réaction caractérisée par une souffrance intérieure face à la perte d'une personne ou d'un animal qu'on a aimé. Or, personne ne fait l'expérience du deuil de la même manière qu'une autre personne. Chaque deuil est différent à cause des facteurs qui lui sont liés. Ainsi, la nature de la disparition, de même que la brutalité qui caractérise la perte, conduisent à différents types de deuil. Par exemple, le deuil suite à la disparition d'un parent proche qui est mort lentement du cancer sera relativement moins douloureux que s'il s'était éteint à la suite d'un accident de voiture survenu soudainement. S'il existe des différents degrés de deuil, les étapes que traversent ceux et celles qui en sont affectés sont plus ou moins les mêmes. Bowlby<sup>596</sup> évoque un processus par étapes qui inclut dans un ordre chronologique, (1) l'engourdissement, (2) l'alanguissement et la recherche de la personne perdue, (3) la désorganisation et (4) le désespoir ainsi que la réorganisation. Elisabeth Kübler-Ross<sup>597</sup> propose cinq étapes du deuil, nommément, (1) le déni et l'isolement, (2) la colère, (3) le marchandage, (4) la dépression et (5) l'acceptation. Quelles que soient les théories adoptées, toutes se rejoignent sur le choc initial ressenti par le sujet. Le refus d'accepter une réalité alternative dans un premier temps, suivi par une confrontation à cette même réalité devenue désormais indéniable, sont bien des étapes par lesquelles ont dû passer la quasi-totalité des Chagossiens en âge de comprendre ce qui leur arrivait. Ici, nous avons des témoignages qui montrent que même les enfants prennent soudain conscience de ce qui leur arrive. Celui d'une certaine M., recueilli par Aline Mandrilly, ne laisse aucun doute à ce sujet. En effet, évoquant la réaction de son fils, M. déclare : « Mon bébé tétait quand on m'a annoncé la nouvelle. Il a tété le lait du chagrin. L'autre avait huit ans. Il a compris qu'il quittait son pays et il était très

---

<sup>596</sup> John Bowlby, « *Process of Mourning* », *International Journal of Psychoanalysis*, 42, p. 317-340.

<sup>597</sup> Elisabeth Kübler-Ross, *On Death and Dying*. New Jersey: Scribner, 2014.

triste »<sup>598</sup>. De son côté, Nadège Felicie-Velloo, autre déportée des Chagos, avoue son impuissance face à une décision qu'on a prise à sa place : « *Sa decizion la, mwa ki ti bizin decidé, ki mo pu vinn Morisien. Pas fasil ler la, nu'n gan sok* »<sup>599</sup>. Notons le terme « *sok* » (choc) employé par Felicie-Velloo, qui confirme la première étape des divers modèles théoriques sur le deuil.

Le deuil éprouvé par les déportés des Chagos est différent des autres deuils car la perte n'est ici pas définitive. En effet, les diverses théories sur le deuil évoquent une étape finale caractérisée par l'acceptation, et où l'individu, après une certaine période, peut investir son énergie émotionnelle dans une seconde vie. Or, cette période dite de réorganisation est problématique dans le cas des Chagossiens, vu qu'il existera toujours la possibilité d'un retour au pays natal. C'est ce que Murray nomme « le deuil blanc »<sup>600</sup>. Autant le décès d'une personne est des plus définitifs, autant, dans le cas de l'occupation illégale d'un pays par un autre pays, l'espoir demeure. D'ailleurs, celui-ci est attesté par les nombreuses victoires légales des déportés sur la scène internationale, de même que les tentatives les plus loufoques de leurs ennemis pour se défendre. D'ailleurs, le combat d'une poignée de gens contre la plus grande super puissance mondiale est loin d'être gagné d'avance. Ici, c'est justement cet espoir qui est à la base de l'impossibilité de faire son deuil, ce qui, sur un plan strictement psychologique, n'est pas la meilleure option. En effet, comment aller de l'avant, s'intégrer pleinement à l'environnement actuel, si un retour au pays natal est toujours envisageable ? Ici, bon nombre de facteurs qui pourraient favoriser, dans des circonstances habituelles, l'expression du deuil, sont absents. Ainsi, les Chagossiens ne peuvent faire le deuil de leur perte, ce qui donne alors naissance au *sagren*.

Pour le gouvernement mauricien d'alors qui conclut un accord avec les autorités britanniques, la déportation des Chagossiens n'est qu'un détail de l'histoire. Aussi, quand ces derniers sont abandonnés à leur arrivée à Port-Louis, et sont logés dans des conditions insalubres, très peu d'individus s'en émeuvent ou tout simplement sont au courant de la tragédie qui se joue dans les faubourgs défavorisés. Aussi, il faudra attendre les débats ouverts qui ont lieu en 1975 au Congrès des États-Unis pour saisir les implications de la présence américaine dans l'océan Indien. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'opinion publique mondiale sera alertée sur la tragédie des Chagossiens, de même que sur la nonchalance des autorités mauriciennes. Les réactions ne manqueront pas, aussi bien dans la presse américaine telle que le *Washington*

---

<sup>598</sup> Aline Mandrilly, *Les Exilés de l'océan Indien*. [http://www.memoireonline.com/06/09/2155/m\\_Les-exiles-de-lOcean-Indien-Iles-Chagos9.html](http://www.memoireonline.com/06/09/2155/m_Les-exiles-de-lOcean-Indien-Iles-Chagos9.html) - Consulté le 14 janvier 2016.

<sup>599</sup> Nadège Felicie-Velloo, « Voix des citoyennes », *Consolidating the Rainbow*. Ed. Marina Carter. Mauritius: Centre for Research on Indian Ocean Studies, 1998, p. 132.

<sup>600</sup> Murray, *op. cit.*

*Post*, ou encore dans la presse mauricienne, pour dénoncer le cynisme des puissances occidentales. Or, qu'en est-il du sort de ces personnes issues de 426 familles, avant la réaction des instances locales et internationales ?

Au-delà d'un deuil qui ne peut trouver de résolution, le *sagren* évoqué par les Chagossiens découle de ce que Manu Keirse conçoit comme des pertes non-reconnues. Dans l'ensemble, si la relation n'est pas d'ordre familial, le chagrin n'est souvent pas reconnu. Il en est de même en ce qui concerne l'exil forcé des Chagossiens où aucun responsable, qu'il soit Britannique, Américain ou Mauricien, ne comprend à juste mesure le lien qui lie les déportés à leur pays d'origine. Il faut comprendre que l'environnement que vont découvrir les déportés une fois sur le territoire mauricien est bien différent du leur, comme le démontre ce témoignage de Nadège Félicie-Velloo :

« *Pena siklonn laba, Diego. Siklonn Gervaise, nu ti Cassis, lanwit nu pa dormi ar sa tapaz la, mo bonom ti bizin monté atass ar la kord (...) Isi Moris ena osi liver, nu pas abitye ditu, laba nu pa gayn ni saler ni freser kuma ici ; mo gagne fre, mo pas adapté ar liver. Premye liver mo'n truv byin dir, bizin al travay, tranblé kumsa* »<sup>601</sup>.

Ici, cette Chagossienne décrit comment il lui est quasiment impossible de s'habituer à l'hiver mauricien de même qu'à la présence des cyclones en été. Si nous ajoutons à cela le fait de vivre dans des habitations vétustes et mal adaptés qui se situent dans les faubourgs le plus pauvre de Port-Louis, nous nous retrouvons confrontés à une situation aliénante pour une communauté qui a, du jour au lendemain, perdu tous ses repères. Pour ces derniers, la vie devient un enfer une fois séparés de la terre natale. Voilà pourquoi un Chagossien déclare qu'ils ne peuvent continuer à vivre quand on n'a « même plus l'air qu'on respirait, l'environnement qu'on aimait, la maison dans laquelle on a grandi »<sup>602</sup>.

Au début des années 70 à Maurice, la quasi-totalité de la population mauricienne a si peu de considération pour les exilés dont le désespoir n'est absolument pas reconnu. Il se peut même que leur déportation soit perçue comme une aubaine car ils auront enfin accès à la « civilisation ». Voilà pourquoi, dans le cas du lien entre les Chagossiens et leurs îles, « même si la relation est quelquefois reconnue, ces personnes n'ont pas pour autant pleinement droit au deuil »<sup>603</sup>. Les raisons pour cela sont diverses, et la première que nous avons déjà évoquée se rapporte à l'absence de reconnaissance du lien entre les déportés et le pays natal. La deuxième raison est que la perte subie par les déportés n'est pas considérée comme étant significative. Puisqu'il n'y a point de mort biologique, il ne peut y avoir de deuil. Or, une fois à Maurice, les Chagossiens ressentent un profond

<sup>601</sup> Felicie-Velloo, *op. cit.*, p. 133.

<sup>602</sup> Mandrilly, *op. cit.*

<sup>603</sup> Manu Keirse, *Faire son deuil, vivre un chagrin : un guide pour les proches et les professionnels*. Paris : De Boeck, 2012.

sentiment de perte et cela à deux niveaux. D'un côté, il y a la perte du pays natal et de l'autre, il y a la perte de repères, ce qui donne lieu à des troubles d'ordre psychologique. Or, rien de cela n'est reconnu sur le plan social. La troisième raison, et certainement la plus cynique, réside dans le fait que les autorités, qu'elles soient étrangères ou mauriciennes, considèrent les Chagossiens comme des citoyens de troisième zone. Ici, on s'imagine que les personnes subissant la perte sont tout simplement incapables d'éprouver un tel sentiment. Cela est confirmé par des documents rendus publiques par Wikileaks, et qui exposent l'idéologie du directeur des territoires d'outremer au *Foreign Office*, Colin Roberts. En effet, en 2009, ce dernier n'hésite pas à traiter les Chagossiens de « *Man Fridays* »<sup>604</sup>, en écho à des propos similaires tenus par Denis Greenhill (alors l'officier le plus gradé du *Foreign Office*) en 1966, qui décrit les habitants des îles en ces termes : « *a few Tarzans and Man Fridays* »<sup>605</sup>. Ajoutons ces propos à ceux de Ringadoo, ministre des Finances de Maurice dans les années 70, qui qualifie les Chagossiens de « gens simples »<sup>606</sup>, et nous avons la confirmation du statut accordé par certains individus aux Chagossiens que ce soit dans le passé ou, dans certains cas, aujourd'hui.

Dans une situation où bon nombre de facteurs qui favorisent l'expression du deuil sont absents, les Chagossiens se retrouvent sans aucun rituel qui pourrait donner forme au *sagren*. Comme ils ne reçoivent aucun soutien social et psychologique des instances gouvernementales, le *sagren* reste limité à une communauté non seulement éparpillée aux alentours de Port-Louis mais aussi, bien souvent, à la dérive. Il va de soi que la non-reconnaissance de ce *sagren* suscite des complications. Dans son étude sur le chagrin, Keirse avance que les « sentiments d'agressivité, de culpabilité, de tristesse, de solitude, de désespoir, peuvent être renforcés par la non-reconnaissance »<sup>607</sup>. En ce sens, cette définition rejoint celle de Draebel sur le *sagren*, mentionnée dans notre introduction. À partir de ce dénuement total dans lequel se trouvent les exilés, des maux tels que le chômage, l'alcool, la drogue, la prostitution entre autres, deviennent alors des phénomènes récurrents dans leur environnement immédiat, ce que confirme Nadège Felicie-Velloo : « (...) *me sa ki frisson mwa in pe ce ladrog ek prostitution. U per pu less zanfana sorti, ena buku krim, buku vyol ban miner* »<sup>608</sup>.

---

<sup>604</sup> Rob Evans, Richard Norton-Taylor, « *Wikileaks: Foreign Office accused of misleading public over Diego Garcia* », *The Guardian*, 3 décembre 2010. <http://www.theguardian.com/politics/2010/dec/03/wikileaks-cables-diego-garcia-uk> - Consulté le 27 janvier 2016.

<sup>605</sup> *Ibid.*

<sup>606</sup> *Océan Indien Actuel*, *op. cit.*

<sup>607</sup> Manu Keirse *op. cit.*

<sup>608</sup> Nadège Felicie-Velloo, *op. cit.*, p. 133.



## Au cœur de la déportation

Au cœur de la tragédie de ce peuple qui n'a rien demandé à personne, se trouve une femme toute frêle qui porte le nom de Lisette Aurélie Talate. Née sur l'atoll de Diego Garcia en 1942, elle a été, de son vivant, une force inspiratrice pour ses compatriotes. Un des membres fondateurs de la lutte de Chagossiens, elle est une militante hors du commun qui n'hésite pas à mettre le gouvernement mauricien devant ses responsabilités. Le résultat fut de nombreux séjours en prison, ainsi que neuf grèves de la faim dont la plus longue dure vingt et un jours. Au-delà du combat qu'elle n'a jamais cessé, Lisette Talate demeure une incarnation de la mémoire des Chagos et cela à travers la chanson. Son œuvre retrace sa vie dans son île mais par la force des choses, ses chansons ont fini par devenir des hymnes à la résistance d'un peuple opprimé. Cette faculté de traduire son vécu en chansons fait d'elle un monument de la culture chagossienne. Parmi ses compositions les plus poignantes, il y a le fameux *La Perle II vinn lambulans*<sup>609</sup>. *La Perle II* est un bateau de pêche qui sert aussi de caboteur entre les îles. Pour revenir à l'œuvre de Talate, il est à noter que si la structure musicale, de même que les paroles, peuvent paraître simplistes au premier abord, il n'en est rien car la richesse de ce morceau se trouve dans l'interprétation. Les six minutes et quelques que font *La Perle II vinn lambulans* font de cette composition une des chansons les plus désespérées jamais écrite sur l'exil des Chagossiens. Au-delà des paroles qui résument le *sagren* de façon magistrale, il demeure cette voix d'où émerge tout le traumatisme subi par un peuple :

*Pa ti cozé*  
*Paul Moulinie ou pa ti cozé*  
*Paul Moulinie ou pa ti cozé*  
*Ou quitté Seychellois, l'article fini*

On n'en a rien dit  
 Paul Moulinie n'a rien dit  
 Paul Moulinie n'a rien dit  
 Vous quittez les Seychellois,  
 plus de denrées

Dès les premières mesures de *La Perle II vinn lambulans*, nous sommes transportés au cœur de cet énorme mensonge à la base de la spoliation du peuple Chagossien. En effet, toutes les tractations, et cela depuis 1965 jusqu'aujourd'hui, des gouvernements concernés, se sont toujours déroulées sous le couvert du secret. Ici, Talate dénonce le complot fomenté par les Britanniques et exécuté par Paul Moulinie qui administre l'île. Cependant, il ne faut pas beaucoup de temps pour que les Chagossiens découvrent ce qui se trame. La disparition de ceux qui ont quitté l'archipel, la fin de l'approvisionnement des boutiques de même que la fermeture de Diégo Garcia annoncent la fin d'une époque :

*Fini vender*  
*Diego Garcia fini vender*  
*Pays natal fini vender*

Ils l'ont vendu  
 Diégo Garcia a été vendue  
 Le pays natal a été vendu

<sup>609</sup> Lisette Talate, *La Perle II vinn lambulans*. <http://www.youtube.com/watch?v=E2IQPJ4Fxlw> – Consulté le 27 janvier 2016.

*La Perle II to vinn lambulans*

*La Perle II* est devenue une ambulance

L'origine du *sagren* qui causera tant de morts dans les années à venir se trouve là, inscrite dans ces paroles. Comment peut-on vendre le pays natal d'une personne ? Comment peut-on lui en interdire l'accès à jamais ? Aussi, le *sagren* est partout présent dans cette chanson comme l'atteste une fois de plus les paroles suivantes :

*Pa ploré mo mama*  
*Diboute lor la pointe*  
*Na pa guélé*  
*Toi to muswar dan to la main*  
*Pu fer salu tu ce kil or la*

Ne pleure pas ma maman  
 Tiens-toi debout à la pointe  
 Ne pleure pas  
 Ton mouchoir dans ta main  
 Pour saluer tous les partants

Lisette Aurélie Talate s'éteint le 4 janvier 2012 à l'âge de soixante-dix ans. À la fin d'une émouvante cérémonie funéraire, les notes de son hymne, *La Perle II vinn lambulans*, résonneront. De cette personne qui figurait sur la liste des Prix Nobels pour l'année 2005, Olivier Bancoult, figure de proue de la lutte des Chagossiens pour un retour au pays natal, dira : « *Li pli ki enn dictionnaire* »<sup>610</sup>.

L'autre grande dame de la chanson des Chagos est sans conteste madame Charlesia Alexis, qui est la plus connue et la plus médiatisée des artistes de l'archipel. En effet, son CD sorti en 2004 et intitulé *Charlesia Alexis – La voix des Chagos*<sup>611</sup>, est disponible sur divers sites internet dont *iTunes* et *YouTube*. Née dans l'île de Diego Garcia en septembre 1943, Marie Charlesia Lambo est issue d'une famille de neuf enfants. À l'âge de quatorze ans, elle épouse André Alexis avec qui elle aura dix enfants dont trois sont toujours en vie. Comme Lisette Talate, Charlésia Alexis aura souvent maille à partir avec les autorités et connaîtra la prison en tant que figure de proue du mouvement pour le retour des Chagossiens déracinés dans leurs îles. Charlesia Alexis possède un grand répertoire qui, comme celui de Talate, peut être divisé en deux périodes : celle d'avant et celle d'après l'expulsion. Comme les chansons d'avant le départ, les compositions qui ont suivi le déracinement évoquent le quotidien du peuple de Chagos mais avec une différence majeure. Autant les petits problèmes d'avant l'exil sont traités de manière folklorique, autant ceux qui vont suivre sont empreints de désespoir comme nous pouvons le voir dans *Péi natal*<sup>612</sup> :

*Létan mo viv dans Diego*  
*Mo ti kuma payanké dan lézer*  
  
*Dépi mo apé viv dan Moris*

Quand je vivais à Diego  
 J'étais comme un paille-en-queue dans le ciel  
 Depuis je vis à Maurice

<sup>610</sup> « Mémoire : Lisette Talate demeure une force inspiratrice », *Le Mauricien*, 6 janvier 2012, p. 5.

<sup>611</sup> Charlésia Alexis, *La Voix des Chagos*. Réunion, PRMA, 2004.

<sup>612</sup> *Ibid.*

*Dépi mo viv dan Moris  
La mo amen lavi kotomidor  
Donn la min mo kamarad  
Donn moi la min kryé*

Depuis que je vis à Maurice  
Je mène une vie instable  
Aide-moi mon camarade  
Aide-moi à crier

Sans rien enlever au traumatisme subi par le peuple des Chagos, il est quand même intéressant de noter comment, dans les chansons qui suivent la déportation, le pays natal est fantasmé. Or, les chansons qui précèdent l'exil forcé évoquent des problèmes bien tangibles comme l'alcoolisme ou encore l'infidélité. Cependant, sur l'échelle des catastrophes, ceux-ci ne sont que des peccadilles face à l'exil forcé. Ici, il est clair que la chanteuse se sent désemparée devant l'obstacle à surmonter. Si dans un premier temps, le sujet se laisse aller au désespoir, il va graduellement rebondir et c'est ainsi que se décline la lutte. Pas question pour Charlésia Alexis de se laisser vaincre par le *sagren*. Elle est une battante et rien ne pourra l'arrêter, même pas le cynisme des autorités mauriciennes de l'époque :

<i>Nu avoy nu mésaz dan lé monde</i>	Nous envoyons notre message au monde
.....	.....
<i>Avoy mésaz dan lé monde Baz naval dan nu locéan</i>	Envoyez le message au monde Une base navale se trouve dans notre océan
<i>Na pa batt moi lapolis</i>	Ne me battez pas monsieur le policier
.....	.....
<i>Mo rod mo larzan lil Diégo</i>	Je cherche ma compensation pour Diégo

Ces paroles témoignent de l'incompréhension ou du manque de sollicitude du gouvernement mauricien envers le peuple chagossien. Complice dans le processus de la déportation, les autorités mauriciennes n'ont qu'une réponse : la violence. En effet, comment justifier intelligemment une compensation de 650 000 livres sterling qui ne trouve pas son chemin dans les poches de ceux qui ont été spoliés ? Ici, nous avons un excellent exemple de la non-reconnaissance de la perte, voir du chagrin.

Charlésia Alexis est la fondatrice du Groupe Réfugié Chagos (GRC). C'est à elle qu'on doit l'engagement d'Olivier Bancoult, la figure de proue de la lutte des Chagossiens pour un éventuel retour au pays natal. Aussi, quand Madame Alexis s'éteint le 17 décembre 2012 à Crawley, une banlieue de Londres, elle sait que la lutte va continuer. Celle qui a été de toutes les grèves, de toutes les manifestations, ainsi que celle qui a fait de nombreux séjours en prison, laisse une marque indélébile sur l'histoire de Maurice. Lors d'une ultime messe d'adieu célébrée à l'église Saint-Sacrement de Cassis, pratiquement en même temps que celle qui se déroulait en Angleterre, Kishore Mundil, un militant de la première heure de la cause

chagossienne, déclare : « Charlésia était une natural born leader ! Elle était du calibre des grands et pouvait se mesurer aux leaders contemporains »<sup>613</sup>.

## L'exil

Si nous mettons de côté la position des gouvernements britannique et américain sur la question des Chagos, il existe aujourd'hui un consensus relatif à l'injustice sociale qui accable un peuple déporté. En effet, comment peut-on justifier moralement le déracinement d'un peuple qui a ses racines sur une terre qui lui a été volée ? Les conséquences d'un tel bouleversement trouvent des exutoires sur le plan légal, mais aussi sur le plan culturel, surtout à travers les chansons qui sont l'expression de l'âme d'un peuple. Sans surprises, nous y retrouvons les thématiques habituelles notées chez les populations déplacées telles que les classifie Cohen<sup>614</sup>. Les conclusions de ce dernier rejoignent celles de Michael Cernea qui propose la liste suivante : « (a) perte de terres, (b) perte d'emploi, (c) perte de domicile, (d) marginalisation, (e) augmentation de la morbidité, (f) insécurité alimentaire, (g) perte d'accès aux ressources de la communauté, (h) désagrégation de la communauté »<sup>615</sup>. Aussi, il n'est pas étonnant de constater que certaines de ces notions issues de la théorie se retrouvent dans les narrations musicales de la communauté chagossienne en exil. Une des chansons qui nous en offre une parfaite illustration est *Bourik mo tonton*<sup>616</sup>, écrite par un natif de Peros Banhos, Claude Lafoudre, qui quitte son île en 1965 alors qu'il est âgé de six ans :

<i>Gran tonton raconter so lavi déracine</i>	Le grand oncle raconte qu'il est un déraciné
<i>Li pa ti espere si enn zour li pu kitt so la ter natal</i>	Il n'espérait pas qu'un jour qu'il quitterait sa terre natale
<i>Bato Nordvaer ti vini pu vinnpran zott pu ale</i>	Le bateau Nordvaer est venu les prendre
<i>Ça zour ki embarke lors bato regre dan leker, larm kule</i>	Les regrets au cœur le jour de l'embarquement, les larmes qui coulent
<i>Mo tonton so bourik, sa ban zanimo ki li ti ena finn res la ba</i>	L'âne de mon oncle et ses autres animaux sont restés là-bas
<i>So la rap ki ti habitie rap coco</i>	Sa râpe pour râper les noix de coco
<i>So marmite ki li ti habitie cuit séráz</i>	Sa marmite où il cuit son séráz
<i>Tou finn res la ba – Oh oh oh !</i>	Tout est resté là-bas – Oh ! Oh ! Oh !

<sup>613</sup> « Chagos: Ultime hommage à Charlésia Alexis ». *lemauricien.com*, <http://www.lemauricien.com/article/chagos-ultime-hommage-charlesia-alexis>, consulté le 20 février 2014.

<sup>614</sup> Roberta Cohen, « *Diasporas and the State: From Victims to Challengers* », *International Affairs* 72 (3), Juillet 1996, p. 514.

<sup>615</sup> Michael Cernea, « La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique », *Autrepart* (5), 1998, p. 15.

<sup>616</sup> Claude Lafoudre. *Bourik mo tonton*. Ile Maurice : Cassiya Productions, 2004.

Une des caractéristiques intéressantes de ce texte est la manière élaborée dont il est conçu. Nous notons qu'il existe un fossé entre les rythmes primaires produits par Talate ou Alexis et ceux de Lafoudre. Cela est dû au fait que les grandes dames de la lutte des Chagossiens conçoivent des chansons comme elles le faisaient alors qu'elles résidaient dans les îles à huile. Là-bas, ces productions sont étroitement associées aux traditionnelles soirées de séga qui duraient toute une nuit et qui était le lieu où la vie des îles se déclinait en chansons. Aussi, aucune d'elles ne devait se conformer à un format quel qu'il soit. Cela n'est pas le cas de *Bourik mo tonton*, qui, se situant dans la modernité, doit tenir compte de nombreux paramètres dont une limite de temps. Sur le plan du texte, contrairement aux chansons de jadis, *Bourik mo tonton* se situe non pas dans le présent, mais dans la nostalgie d'un temps qui n'existe plus. Aussi, il s'agit ici d'une dénonciation du traumatisme vécu par les habitants de Diego Garcia qui ont assisté impuissants à la destruction systématique de leurs animaux de compagnie dans l'unique calorifère de l'île. Dans le but d'effrayer les indigènes pour leur faire comprendre qu'il n'y a plus de vie possible pour eux dans leur île, les soldats britanniques auront recours à un tel procédé comme pour détruire un maillon important de leur insularité. À ce sujet, le témoignage de M. est édifiant : « Les enfants criaient et pleuraient. Ils étaient détruits par le sort réservé à leur chien, et ils pensaient subir le même sort après »<sup>617</sup>. Lafoudre poursuit son évocation de la thématique du bestiaire en évoquant le tristement célèbre *MV Nordvaer*, ce caboteur des îles qui demeure un symbole incontournable de la déportation. En effet, c'est ce navire, d'habitude chargé du ravitaillement des îles, donc porteur de vie, qui, en transportant les derniers indigènes hors de leur archipel en sonnera le glas. Comme l'évoque M. : « On était des animaux sur le *Nordvaer*. On avait qu'un seul matelas, même si y'en a qui avaient plusieurs enfants »<sup>618</sup>.

De nos jours, les productions musicales des artistes chagossiens se distinguent difficilement de celles conçues par des artistes mauriciens. Cela explique, en partie, le succès phénoménal qu'a été en 2002 la chanson *Peros vert* de Ton Vié. De son vrai nom, Olivier Sakir, ce chagossien incarne à lui seul le traumatisme vécu par ses compatriotes. La tragédie personnelle de cet artiste débute en 1968 alors qu'il est âgé de dix ans. À cette époque, les habitants des îles à huile font de temps en temps un voyage à l'île Maurice, que ce soit pour des raisons familiales ou pour des raisons médicales. Aussi, lors de ce voyage entre Peros Banhos et l'île Maurice que fait le jeune Olivier en compagnie de sa mère et de ses sœurs, la benjamine de la famille décède. La famille demeure trois mois sur le sol mauricien, mais quand elle décide de rentrer au pays natal, le bureau chargé des liaisons maritimes les informe que cela n'est plus possible. *Peros vert*<sup>619</sup> s'inscrit dans ce cadre où l'artiste

---

<sup>617</sup> Mandrilly, *op. cit.*

<sup>618</sup> *Ibid.*

<sup>619</sup> Ton Vié, *Peros vert*. Ile Maurice : Géda Music, 2002.

évoque une île paradisiaque avec laquelle il refuse catégoriquement de couper le cordon ombilical :

<i>Peros vert autur li blan</i>	Peros la verte est entourée de sable blanc
<i>So pep nwar (3 fois)</i>	Son peuple noir (3 fois)
.....	
<i>Zoizo krié, lisien zape</i>	Les oiseaux crient, les chiens gueulent
<i>Mone perdi mo zil</i>	J'ai perdu mon île
<i>Goodbye Peros vert</i>	Au-revoir Peros la verte
<i>Goodbye Salomon</i>	Au-revoir Salomon
<i>Goodbye Diego</i>	Au-revoir Diego
<i>Si zamé mo pu truv zot</i>	Si jamais je ne vous retrouve
<i>Mo lil, mo lil</i>	Mon île, mon île
<i>Solei, la ter, mo lombri</i>	Le soleil, la terre, mon nombril
<i>Mo lil, mo lil, mo lil</i>	Mon île, mon île

La musicalité des chansons produites par les artistes chagossiens est rarement festive bien qu'elle puisse en avoir l'apparence. Voilà pourquoi, le texte est capital pour les multiples déclinaisons du *sagren*. *Peros vert* n'est pas une exception à la règle. Par exemple, l'utilisation du terme « *pep nwar* » (peuple noir) est une allusion directe à la raison utilisée par les Britanniques pour justifier la déportation, notamment le fait que le peuple des Chagos n'est pas de nature indigène. Plus loin dans le texte, nous retrouvons le traumatisme causé par la destruction systématique des animaux domestiques, élément phare de la culture chagossienne. Depuis l'exil forcé, s'est créée une mythologie liée à l'archipel où l'île est perçue comme un lieu paradisiaque qui ne semble plus être ancré dans la réalité. Peu importe les batailles juridiques à livrer, l'ostracisme à l'égard de la communauté chagossienne ou encore les conditions de vie précaires dans un pays qui n'est pas le leur, rien ne pourra les détourner de l'archipel rêvé.

Le peuple des Chagos ne se remettra sûrement jamais de son exil forcé. Voilà pourquoi sa culture musicale est élaborée autour de deux notions qui reviennent inlassablement. Premièrement, il y a le concept du *sagren* qui caractérise toutes les chansons contemporaines sur les Chagos indépendamment de l'origine de leurs auteurs. Cette thématique découle du fait que la résolution complète de ce deuil blanc est impossible tant qu'existera la possibilité d'un retour au pays natal. Deuxièmement, nous retrouvons le concept de l'île en tant que lieu paradisiaque. Cette idée est si ancrée dans l'imaginaire collectif des déportés et de ceux qui soutiennent leur cause qu'elle est reprise dans la totalité des œuvres musicales. Au bout du compte, nous avons constaté qu'aucun Chagossien n'est prêt à renoncer à son lien avec l'archipel perdu. Que l'objectif de certains soit tout simplement de retourner dans leurs îles pour y travailler et pour d'autres, d'obtenir une compensation à la mesure de leur *sagren*, l'archipel demeure à jamais en eux. Les Chagossiens sont réalistes : ils réclament ce qui leur est dû et non pas le

démantèlement de cette base aéronavale américaine au nom des plus ironiques : « Camp Justice ».